Un îlot de verdure supplémentaire au centre-ville de Valleyfield

L'urbanisme transitoire de la Place Sainte-Cécile

YANICK MICHAUD

YMICHAUD@GRAVITEMEDIA.COM

COMMUNAUTAIRE. Le PRAQ frappe à nouveau au centre-ville en installant un tout nouvel îlot de verdure à la Place Sainte-Cécile.

L'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers a installé des bacs à jardin sur cette espace situé entre l'hôtel de ville de Valleyfield et l'Oasis à Monarques. « C'est l'homme d'affaires Patrick Loiselle qui a acheté la bâtisse et l'a fait raser. Il nous a dit qu'il n'utilisait pas le terrain pour l'instant et qu'il le mettait à notre disposition. On a pensé y installer un espace collectif transitoire et éphémère », lance Martine Chouinard, agente à la vie de quartier.

UN ÎLOT DE CHALEUR DE MOINS

Les responsables de l'organisme ont fabriqué des bacs à partir de matériaux recyclés, des palettes de bois, puis ont installé des bancs, pour en faire un jardin collectif. Un espace de bien-être. « Dans les bacs nous avons planté des végétaux. Ce sont les Serres Michaud qui nous ont appelés pour dire de venir chercher ce dont nous avions besoin », dit celle qui veut faire des miracles « avec pas grand-chose. »

Cet urbanisme transitoire doit maintenant être pris en main, en partie, par la population. « Nous aimerions que des familles adoptent des bacs puis viennent entretenir, arroser, prendre soin des végétaux pendant l'été. Les produits qui pousseront pourront alors être utilisés par la population. Salade, tomates et le reste », ajoute Martine Chouinard.

UN COUP DE MAIN

Mercredi, sous un soleil accablant, elle et sa collègue Audrée Bourdeau ont été aidées dans la plantation par une belle bande de participants du Club La Joie de Vivre. Certains des membres ont même promis de revenir pendant l'été pour entretenir les plants.

Il est encore possible d'offrir un coup de main pour verdir le centre-ville en joignant les responsables au pragmartine@gmail.com.



AVIS PUBLIC

À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes nº 116

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra, **le 13 juillet 2021**, au Pavillon Wilson situé au 4b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1	Adresse civique :	80, Léon-Malouin
	Numéro de cadastre :	6 391 354
		 Augmenter la superficie des deux (2) enseignes attachées sur le bâtiment à 25,13 mètres carrés et à 15,22 mètres carrés, au lieu d'une superficie maximale de 3 mètres carrés; Augmenter le nombre d'enseigne principale à deux (2) sur le bâtiment et une appaigne pur soule qui lieu d'une appaigne principale.
		bâtiment et une enseigne sur socle, au lieu d'une enseigne prin- cipale sur le bâtiment et une enseigne sur socle;
	Nature et effets de la demande :	 Augmenter la superficie d'une deuxième enseigne sur socle à 100% de la première enseigne, au lieu d'une superficie maxi- male de 50% de la première enseigne;
		 Augmenter la superficie d'une enseigne secondaire sur le bâtiment d'une superficie à 3,33 mètres carrés, au lieu d'une superficie maximale de 3 mètres carrés;
		 Autoriser l'éclairage de façon directe de quatre (4) enseignes, au lieu que les enseignes soient éclairées par réflexion;
		Afin de rendre conforme au règlement de zonage no URB 300 les installations des enseignes.
2	Adresse civique :	83, rue Le Boisé
	Numéro de cadastre :	6 390 617
	Nature et effets de la demande	 Réduire la marge latérale totale à 4,65 mètres au lieu de 6,0 mètres;
		Réduire la marge latérale à 1,45 mètres au lieu de 2,0;
		Afin de régulariser au règlement de zonage no URB 300 l'implantation d'un bâtiment unifamilial isolé.
3	Adresses civiques :	327, ch du Fleuve
	Numéro de cadastre :	1 687 304
		Augmenter la superficie d'un garage isolé à 78 m2 au lieu de 60 m².
	Nature et effets de la demande	 Augmenter la largeur d'un garage isolé à 9,75 m au lieu de 8 m.
		Afin de rendre conforme au règlement de zonage no URB 300 la construction d'un garage isolé.
4	Adresses civiques :	22, place du Chatelet
	Numéro de cadastre :	2 049 154
	Nature et effets de la demande	Augmenter la superficie d'une remise à 35,2 m2 au lieu de 20 m². Afin de rendre conforme au règlement de zonage no URB 300 l'agrandissement d'une remise.

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance. DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 23° jour du mois juin 2021.

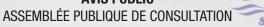
Chantal Paquette, OMA Assistante-greffière et

Responsable de l'accès à l'information



Des bénévoles du Club La Joie de Vivre sont venus prêter main forte pour verdir la Place Sainte-Cécile avec le PRAQ. (Photo: Gracieuseté)

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE AVIS PUBLIC





Aux personnes intéressées par le Projet de règlement modifiant

- le règlement numéro 529 relatif au zonage, Règlement numéro 529-24

- le règlement numéro 531 relatif à la construction, Règlement numéro 531-3

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, que lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2021, le Conseil de cette Municipalité a adopté, par résolutions, les projets de règlements suivants :

• Projet de règlement modifiant le règlement numéro 529 relatif au zonage, Règlement numéro 529-24;

Ce projet de règlement a pour objet des modifications aux dispositions :

- a) Concernant les bâtiments accessoires;
- a) Concernant l'abattage d'arbre(s).
- Projet de règlement modifiant le règlement numéro 531 relatif à la construction, Règlement numéro 531-3;

Ce projet de règlement a pour objet la modification :

a) des usages prohibés de certaines constructions et de remorques.

Prenez note qu'en raison des restrictions sanitaires présentement en vigueur, le Conseil municipal a choisi de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée de quinze jours débutant à la date de publication du présent avis et ce, dans le respect des exigences stipulées à l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (arrêté numéro 2020-049) et en conformité de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020 (arrêté numéro 2020-074).

Toute personne intéressée peut présenter par écrit aux membres du conseil municipal ses représentations et ses commentaires relativement à ces projets de règlements, suivant l'un ou l'autre des modes de transmission suivants et ce, au plus tard le 8 juillet 2021 à 16 h 30 :

- par lettre à la Municipalité à l'adresse du 1250, rue Principale, Saint-Zotique, Québec, JOP 1Z0;
- par courriel à l'adresse : permis@st-zotique.com;
- en déposant votre lettre dans la boîte postale située près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville.

Les projets de règlements auxquels il est référé dans le présent avis sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.st-zotique.com/reglements-urbanisme/#projet-en-cours-dadoption.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 23e jour du mois de juin 2021.

>78995